

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Session 2024

LIVRET POUR CANDIDATS INDIVIDUELS

Ce livret concerne :

- les candidats individuels
- les candidats relevant de l'enseignement à distance et ayant plus de 18 ans dans l'année de l'examen

SOMMAIRE :

- 1 – Le calendrier des dates importantes de la session
- 2 – Les dispenses d'épreuves
- 3 – Les modalités d'inscription
- 4 – Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnelle à effectuer
- 5 – Le déroulement des épreuves professionnelles
- 6 – L'annexe PFMP
- 7 – L'attestation PFMP (attestation de stage / expérience professionnelle)
- 8 – Le justificatif de situation pour les employés à domicile (avec agrément d'un organisme de prestation de garde d'enfants à domicile)

TEXTES REGLEMENTAIRES

L'arrêté du 22 février 2017 modifié par l'**arrêté du 30 novembre 2020** portant création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) contient toutes les informations indispensables concernant le CAP AEPE (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) et est disponible à cette adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/W39NfvBthluNFlajK9hjbNikVJ09SgPYAeEnHhKkTE=/JOE_TEXT

L'épreuve du « chef d'œuvre » instaurée pour les CAP ne concerne ni les candidats individuels ni les candidats en enseignement à distance.

1 – CALENDRIER RECAPITULATIF DE LA SESSION

<p>Du 16 octobre 2023 8h au 15 novembre 2023 18h</p>	<p>Pré-inscription des candidats à l'adresse suivante : www.ac-orleans-tours.fr (rubrique Scolarité/Etudes, Examens puis cliquer sur CAP), pour les candidats résidant dans l'un des départements de l'académie d'Orléans-Tours.</p>
<p>Jusqu'au 1^{er} décembre 2023</p>	<p>Les candidats impriment, vérifient, <u>datent et signent</u> leur récapitulatif de candidature, puis le dépose sur leur compte CYCLADES accompagné des pièces justificatives demandées relative à l'inscription.</p> <p><i>Passée cette date, les candidats n'ayant pas déposé leur récapitulatif de candidature seront éliminés définitivement de la session 2024</i></p>
<p>19 mars 2024</p>	<p>Pour les candidats inscrits aux épreuves professionnelles : dernier délai pour envoyer les justificatifs de stages et/ou expérience professionnelle mentionnés dans ce livret (l'annexe 1 et 2 PFMP + justificatifs mentionnés à l'annexe 1 page 2 sur 2 en fonction de votre situation)</p> <p>Par courrier avec accusé de réception.</p> <p><u>Les stages et expériences professionnelles devront être terminés avant cette date.</u></p> <p><i>Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront pas autorisés à se présenter aux épreuves correspondantes.</i></p>
<p>Mi - avril 2024</p>	<p>Convocations aux épreuves à télécharger par les candidats depuis leur espace candidat Cyclades (les candidats reçoivent une notification par e-mail pour les en informer)</p> <p>En cas de non-conformité, les candidats ne seront pas autorisés à se présenter aux épreuves correspondantes.</p>
<p>Entre mi-avril et fin juin 2024</p>	<p>Déroulement des épreuves</p>
<p>Mi - juillet 2024</p>	<p>Publication des résultats</p>

2 – DISPENSES D'ÉPREUVES - CAP AEPE

Épreuves générales : Les dispenses des épreuves générales sont détaillées dans la notice d'inscription générale des CAP sur www.ac-orleans-tours.fr (Scolarité/Études, Examens puis cliquer sur CAP) et réglementées par l'arrêté suivant : <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo010426/MENE0100828C.htm>

L'épreuve de Prévention Santé Environnement est une épreuve générale. Les candidats titulaires d'un diplôme professionnel (BEP/BEPA/CAP/CAPA/BCP) peuvent être dispensés sur demande et au moment de la pré-inscription. Les candidats peuvent s'inscrire au moment de leur pré-inscription afin de passer l'épreuve.

Épreuves professionnelles : Les candidats titulaires des diplômes suivants peuvent prétendre aux dispenses suivantes (arrêté du 30 novembre 2020) : ATTENTION les attestations intermédiaires qui remplacent les BEP (ASSP) n'ouvrent pas le droit aux dispenses (ni épreuves générales, ni épreuves professionnelles)

Épreuves du CAP AEPE	CP de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » <i>Obtenu à partir de 2000</i>	Titre Assistant (e) de vie aux familles <i>Obtenu à partir de 2003</i>	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes <i>Obtenu à partir de 2013</i>	CAP Services aux personnes et vente en espace rural <i>Obtenu à partir de 2017</i>	BEP Accompagnement, soins et services à la personne <i>Obtenu à partir de 2013</i>	Mention complémentaire Aide à domicile <i>Obtenu à partir de 1997</i>	Modules EP1 et EP3 Assistant(e) maternel(le) <i>Obtenus à partir de 2020</i> <i>(Bénéfices : pendant 5 ans)</i>
Ministère responsable de la certification	<i>Sports</i>	<i>Emploi</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Éducation nationale et jeunesse</i>	<i>Éducation nationale et jeunesse</i>	<i>Éducation Nationale et jeunesse</i>
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense		Dispense		Bénéfice
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense		
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense	Bénéfice

3 – INSCRIPTION

Pour les candidats résidant dans l'Académie d'Orléans-Tours, le serveur des inscriptions pour la session **2024** sera ouvert du **16 octobre 2023 10h au 15 novembre 2023 18h** à l'adresse suivante :

www.ac-orleans-tours.fr (rubrique Scolarité/Etudes, Examens puis cliquer sur CAP)

A l'issue de la préinscription, les candidats déposent le **récapitulatif de leur candidature sur leur compte Cyclades**. Ce document doit être **vérifié, daté, signé par le candidat avec les pièces justificatives demandées en annexe**. Ils devront impérativement être déposés sur Cyclades avant le 1^{er} décembre 2023.

ATTENTION

Les candidats n'ayant pas déposé leur récapitulatif de candidature avec les pièces justificatives demandées, à la date limite de dépôt ne seront pas autorisés à se présenter aux épreuves de la session 2024.

4 – STAGE OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Les épreuves professionnelles (EP1, EP2 et EP3) s'appuient sur des stages et/ou expériences professionnelles :

- D'une durée de **14 semaines soit un total de 448 heures minimum**
- Dans au moins **deux contextes d'exercices professionnels complémentaires** par exemple : EAJE/école maternelle - MAM/école maternelle - EAJE/AMA
- **Une période obligatoire auprès des enfants âgés de 0-3 ans.**
- Pour se présenter à l'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant », un minimum de **deux semaines est vivement recommandé** dans notre académie.

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (crèche, multi-accueil, halte-garderie)

ACM : Accueil Collectif de Mineurs (école maternelle, centre de loisirs)

MAM : Maison d'Assistants maternels

AMA : Assistant(e) maternel(le) Agré(e)

Les semaines peuvent être consécutives ou non, et effectuées dans une ou plusieurs structures.

Un emploi en service civique est considéré comme une expérience professionnelle.

Les candidats avec une expérience professionnelle ne sont pas tenus de réaliser des stages. Néanmoins, pour répondre aux exigences des épreuves, il est nécessaire que les candidats avec une expérience professionnelle effectuent un complément de stage afin de préparer dans les meilleures conditions, les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas d'expérience.

➤ **Conditions de qualification des maîtres de stage ou tuteurs pour les PFMP se déroulant avec un assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels :**

- Expérience professionnelle depuis au moins cinq ans (fournir l'agrément en cours de validité)
- Titulaire de l'UP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) **OU** titulaire de l'UP1 et de l'UP3 du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (arrêté du 22/02/2017) **OU** titulaire d'un diplôme d'Etat dans le domaine de la petite enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants...) **OU** titulaire d'une certification de niveau 3 parmi celles présentées page 3 **OU** agrément depuis plus de 10 ans

➤ **Conditions de qualification des maîtres de stage ou tuteurs pour les PFMP se déroulant auprès d'un organisme de services à la personne (garde à domicile) :**

- Délivrance de l'agrément pour la garde à domicile des enfants de moins de 3 ans
- Tuteur titulaire d'un CAP Petite enfance OU du CAP AEPE, avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance **OU** Tuteur titulaire d'une certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Récapitulatif PFMP selon la situation du candidat (STAGES PRIS EN COMPTE DANS LES 3 DERNIERES ANNEES ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LES 5 DERNIERES ANNEES)

SITUATION DU CANDIDAT	PERIODE DE PFMP A JUSTIFIER
SITUATION 1 <u>SANS</u> expérience	14 semaines de stage soit 448 heures minimum dont au moins une période auprès des 0-3 ans (2 semaines minimum recommandées), dans 2 contextes différents.
SITUATION 2 <u>AVEC</u> expérience professionnelle en structure et/ ou à domicile (assistant maternel agréé ou garde à domicile)	14 semaines d'expérience professionnelle soit 448 heures minimum dont au moins une période auprès des 0-3 ans (2 semaines minimum recommandées). Un complément de stage est préconisé afin de préparer dans les meilleures conditions, les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas d'expérience.
SITUATION 3 Dispense(s) EP1 et/ou EP2 et/ou EP3	5 semaines de stage (soit 160 heures minimum) pour une épreuve à passer 10 semaines de stage (soit 320 heures minimum) pour deux épreuves à passer Pour se présenter à l'EP1, une période auprès des 0-3 ans est obligatoire (minimum 2 semaines recommandées)

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel et/ou expérience professionnelle

Le candidat envoie par courrier avec **accusé de réception au plus tard le 19 mars 2024** (cachet de la poste faisant foi) **l'annexe PFMP** (p. 9 à 11 de ce livret) dûment **complétée et accompagnée des pièces justificatives** demandées, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
Division des Examens et Concours – DEC6 – CAP AEPE
21 Rue Saint Etienne
45043 ORLEANS cedex 1

En l'absence d'attestations de PFMP conformes aux exigences des épreuves et fournies à la date du 19 mars 2024, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

IMPORTANT

Les dossiers PFMP doivent comporter UNIQUEMENT les documents de l'académie cités dans ce livret.

Les documents des écoles à distance, centres de formation ne seront pas acceptés.

ATTENTION

AUCUN DELAI SUPPLEMENTAIRE NE SERA ACCORDE POUR L'ENVOI DE CES DOCUMENTS OU POUR AJOUTER DES DOCUMENTS MANQUANTS AU PREMIER ENVOI.

5 – LES EPREUVES PROFESSIONNELLES

Pour obtenir la validation du domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne au moins égale à 10 sur 20 sur l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

5.1 - Epreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant » - coefficient 7

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien, d'une durée totale d'épreuve de **25 minutes**.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat présente **deux fiches ayant comme support un stage réalisé auprès des enfants 0-3 ans (EAJE/AMA)** : l'une relative à la **réalisation d'un soin du quotidien** et l'autre relative à **l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages**. Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités.

FICHES EP1

Les fiches seront présentées en format A4 (**2 pages maximum Recto/Verso ou 2 rectos**).
Les nom d'usage, nom de famille et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Les deux fiches peuvent être issues de la même PFMP (mais pas obligatoirement).

Un exemple de ces fiches est à disposition des candidats mais il n'est pas obligatoire de reprendre la même trame : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-122042>

PAS D'ENVOI POSTAL DES FICHES EP1

Le candidat se présentera le jour de l'épreuve avec ses deux fiches, chacune en trois exemplaires.

En l'absence d'une ou des deux fiches le jour de l'épreuve, le candidat se verra attribuer la note de zéro à l'épreuve.

**Dès que le candidat a émargé, il remet ses deux fiches au centre d'examen.
L'utilisation du téléphone portable et la rédaction de fiche manquante
ou autres documents sont INTERDITES.**

5.2 - L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif » - coefficient 4

Epreuve écrite : durée 1h30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

Il est donc impératif de connaître l'environnement et le contexte.

5.3 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel » - coefficient 4

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien, d'une durée totale de **25 minutes**

Temps de préparation pour l'option SANS projet : 1h30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

➤ **OPTION SANS PROJET D'ACCUEIL REEL** – Tous candidats

Les candidats inscrits « sans projet réel » passeront leur épreuve à partir d'un dossier documentaire fourni par le centre d'épreuve (temps de préparation d'1h30 avant l'épreuve).

➤ **OPTION AVEC PROJET D'ACCUEIL REEL** – Assistants maternels agréés et employés à domicile

Ces candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve **avec leur projet d'accueil réel** qui prend appui sur leur contexte d'intervention à domicile (arrêté du 22 février 2017). Ils préparent un dossier présentant leur projet d'accueil sur 5 pages maximum.

Ce choix d'option est effectué **au moment de l'inscription** et devient définitif après le renvoi par le candidat de la confirmation d'inscription.

Au moment de l'inscription, les candidats inscrits en tant que garde à domicile sous contrat avec un organisme de prestations de garde d'enfants à domicile doivent compléter le justificatif p. 12. Ceux inscrits en tant qu'assistant maternel doivent envoyer la copie de leur agrément.

OPTION : AVEC PROJET D'ACCUEIL REEL pour les AMA ou les employés à domicile

Les noms d'usage, de famille et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet.

Une aide à l'élaboration du projet d'accueil est à la disposition des candidats : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-122042>

PAS D'ENVOI POSTAL DU PROJET REEL

Le candidat se présentera le jour de l'épreuve avec son projet réel en trois exemplaires.

En l'absence de projet d'accueil le jour de l'épreuve, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve se verra attribuer la note de zéro.

ATTENTION, les employés à domicile ne justifiant pas d'un agrément ne peuvent pas faire valoir leur expérience à domicile ni se présenter AVEC un projet d'accueil.

**RECAPITULATIF PFMP / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE
A COMPLETER PAR LE CANDIDAT**

Nom de naissance : **Nom d'usage :**

Prénom : **Etablissement d'inscription/département :**

Situation du candidat (cocher la case correspondante) :

- Candidat sans expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance
- Candidat avec une expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 6 ans
- Candidat ayant des bénéfices / dispenses d'épreuve

Nom et adresse de l'établissement, de la structure ou de l'employeur	Type de structure accueillant des enfants de 0-3 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :

Nom et adresse de l'établissement, de la structure ou de l'employeur	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :
	<input type="checkbox"/> Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines : Nb d'heures par semaine : Nb total d'heures :

JUSTIFICATIFS A JOINDRE

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Etablissement d'inscription/département :

<input type="checkbox"/>	Vous êtes assistant maternel agréé	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'assistant maternel - attestation d'expérience professionnelle complétée par le parent employeur et/ou certificat de travail de 14 semaines avec le contrat travail.
<input type="checkbox"/>	Vous êtes garde à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'organisme - attestation d'expérience professionnelle complétée par le parent employeur et/ou - certificat de travail de 14 semaines avec le contrat de travail.
<input type="checkbox"/>	Vous avez une expérience professionnelle en EAJE, ACM, école maternelle	<ul style="list-style-type: none"> - attestation d'expérience professionnelle
<input type="checkbox"/>	Vous avez effectué un stage auprès d'un assistant maternel agréé ou en MAM (conditions de recevabilité p. 4)	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'assistant maternel - attestation(s) de stage
<input type="checkbox"/>	Vous avez effectué un stage auprès d'un organisme agréé de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de 0 à 3 ans (conditions de recevabilité p. 4)	<ul style="list-style-type: none"> - copie de l'agrément de l'organisme - attestation(s) de stage
<input type="checkbox"/>	Vous avez effectué un stage en EAJE, ACM, école maternelle	<ul style="list-style-type: none"> - attestation(s) de stage

Attestations de stage et d'expérience professionnelle : utiliser UNIQUEMENT les attestations de l'académie d'Orléans-Tours

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter la ou les épreuve(s) correspondante(s), la note de 0 lui sera attribuée automatiquement.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOCUMENTS AU RECTORAT : 19 mars 2024 par courrier avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Joindre impérativement les 2 pages de cette annexe 1 + les justificatifs demandés

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
 Division des Examens et Concours – DEC6 – CAP AEPE
 21 Rue Saint Etienne
 45043 ORLEANS cedex 1



ATTESTATION

DE STAGE

D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

La structure, l'organisme d'accueil, l'AMA ou l'employeur :

Nom ⁽¹⁾ :

Adresse ⁽¹⁾ :

Représenté(e) par (nom) ⁽¹⁾ :

Fonction ⁽¹⁾ :

atteste que le candidat désigné ci-dessous :

Nom usuel ⁽¹⁾:

Nom de naissance ⁽¹⁾:

Prénom ⁽¹⁾ :

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre structure ou organisme ⁽²⁾

est employé ou a été employé ⁽²⁾

du.....au..... ⁽¹⁾

à raison deheures par semaine ⁽¹⁾ soit une durée effective totale deheures ⁽¹⁾

dans une structure accueillant des enfants

0 à 3 ans ⁽²⁾

3 à 6 ans ⁽²⁾

à son domicile (assistant maternel) auprès d'enfants de

0 à 3 ans ⁽²⁾

3 à 6 ans ⁽²⁾

Date(s) de naissance du/des enfant(s) à préciser :

Au cours de cette période, M⁽¹⁾ a participé aux activités suivantes : ⁽²⁾

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil
- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Fait à le ⁽¹⁾

Signature et cachet de la structure, de l'organisme d'accueil ou de l'employeur

(1) A compléter

(2) A cocher

(3) Rayer la mention inutile

**JUSTIFICATIF DE SITUATION POUR LES EMPLOYÉS A DOMICILE
(à compléter pour les candidats AVEC projet d'accueil réel pour l'EP3)**

L'employeur :

Nom ⁽¹⁾ :

Adresse ⁽¹⁾ :

Représenté(e) par (nom) ⁽¹⁾ :

Fonction ⁽¹⁾ :

atteste que le candidat désigné ci-dessous :

Nom usuel ⁽¹⁾:

Nom de naissance ⁽¹⁾:

Prénom ⁽¹⁾ :

est employé ou a été employé

du.....au..... ⁽¹⁾

à raison deheures par semaine ⁽¹⁾ soit une durée effective totale deheures ⁽¹⁾

au domicile des parents auprès d'enfants de 0 à 3 ans ⁽²⁾ 3 à 6 ans ⁽²⁾

Date(s) de naissance du/des enfant(s) à préciser :

Au cours de cette période, M⁽¹⁾ a participé aux activités suivantes : ⁽²⁾

- Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mise en œuvre d'activités d'éveil
- Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
- Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueil de l'enfant et de sa famille
- Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Fait à le ⁽¹⁾

Signature et cachet de l'employeur

(1) A compléter

(2) A cocher

(3) Rayer la mention inutile